



## Félicitations à la grande mobilisation du 19 décembre 2013

Celle-ci a bien apporté les avancées revendiquées.

Comme prévu, les négociations sur le dossier filière sont arrivées à leur terme.

**Ce vendredi 28 février 2014, l'Intersyndicale (CGT, SASPP, CFDT) vient de signer le protocole filière en présence du Président et du directeur du SDIS 59. Ce document permet aux Sapeurs Pompiers Professionnels du SDIS 59, dans la phase transitoire prévue jusqu'en 2019, d'altérer les méfaits du dossier filière.**

Ainsi un déblocage des postes d'adjudants sur un échancier de 6 ans est obtenu. Afin de veiller à sa bonne application, il sera accompagné par un comité de suivi composé de la direction et des syndicats signataires et représentatifs dans les organismes paritaires. Cette disposition permettra aussi, de mettre en place la transparence, afin de connaître l'exactitude des tableaux de vacances de postes **jamais réalisée à ce jour.**

Ce protocole conforte :

- la volonté d'atteindre le ¼ de l'effectif de référence en sous officiers
- la prise en compte de l'évolution au poste d'adjudants chefs d'agrès « tout engin » des « 640 » sergents titulaires de l'INC2
- La nomination des « 130 » sergents « chef d'agrès une équipe » (FAE 2012) avec le régime indemnitaire de responsabilité garanti jusqu'en 2019.
- La prise en compte, pour les sapeurs à caporaux chefs, de l'ouverture de l'examen et du concours de sous-officiers. Pour la direction, cette disposition nécessaire, reste cependant attachée à ce que l'organisation soit réalisée au niveau zonal (accord à synchroniser entre chaque zone).

Par ailleurs, lors de la CAP du 20 février 2014, nos interpellations ont permis de dévoiler une quarantaine de cas délicats ; cela concerne les agents formés chef d'agrès et toujours en attente de nomination et d'assurance sur leur déroulement de carrière.

Enfin, pourquoi l'Intersyndicale n'a pas cherché à faire circuler une quelconque information sur le sujet depuis la manifestation : les discussions étaient en cours et il était d'autant plus logique d'attendre la présentation finalisée du protocole d'accord filière soumis à signature ce jour avant de devoir diffuser des informations confuses, voire mensongères... tout simplement être concrets...

L'importance de voir aboutir ce dossier est bien évidemment lié à l'accord signé obtenu ce jour mais également à toute la place que tiendra **le comité de suivi « filière »** dans lequel l'intersyndicale veillera à l'application juste du protocole.

Malgré cette victoire, certains s'interrogent encore sur la juste application des dispositions réglementaires du RI concernant la validité de la première vague de mutations. Nous avons alerté la direction qui se dit pouvoir répondre à tous, sans problème, et ce, lors de la réunion des prises de postes d'adjudants prévue le 20 mars 2014 au CIS de Tourcoing. L'Intersyndicale invite donc tous celles et ceux qui s'interrogent ou qui se sentent lésés à venir ce 20 mars à Tourcoing.

Pour obtenir le protocole signé (voir signataires), il suffira d'aller sur les sites des syndicats de l'Intersyndicale au plus tard lundi 3 mars ou alors, si vous avez la possibilité de contacter un de vos délégués, de vous le faire parvenir par mail.

**Encore bravo à tous**